

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Afférents au conseil : 10
Présents : 9

ROSIERES-EN-HAYE

Département de Meurthe-et-Moselle

Date convocation : 27/02/2017
Date d'affichage : 20/03/2017

Séance du 15 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, et le quinze mars à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : ANDRE Frédéric, CHAUMONT Dominique, CLAUDOT Eric, PETITDEMANGE Jean-Luc, OSMOND Fabian, TELLIEZ Jean-Pierre, TELLIEZ Joëlle, WARKEN Patricia

Absents excusés : AUBRIOT Hervé

Mme Joëlle TELLIEZ a été nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

01/2017- COMPETENCE PLU

Monsieur le Maire explique aux membres présents que la commune peut s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

En effet depuis le 27 décembre 2016, les communes peuvent s'opposer à ce transfert par une minorité de blocage correspondant à une opposition de 25 % des communes représentant 20 % de la population de l'EPCI. S'il n'y a pas d'opposition, la loi instaure un transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes le 27 mars 2017.

Après délibération, **le conseil municipal de Rosières-en-Haye à l'unanimité des membres présents, s'oppose** au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

02/2017- INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu les délibérations 16/2014 et 17/2014 en date du 9 avril 2014 fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints ;

Vu le budget communal ;

Considérant que selon l'association des maires de France (AMF), une nouvelle délibération est nécessaire pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015 ou mentionnant des montants en euros ;

Considérant qu'il convient désormais de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 5.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Cette indemnité prend effet au 1^{er} janvier 2017 ;

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

Approuvé par : 9 membres/9

03/2017- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 du Service de l'assainissement

Pour le débat des comptes administratifs, le conseil municipal élit un président de séance spécifique : Madame WARKEN Patricia, 1^{ère} Adjointe est élue.

Monsieur HANRION Claude, Maire, est sorti de la salle pour le vote des comptes administratifs 2016

Service de l'assainissement

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du service d'Assainissement qui s'établit ainsi :

	Résultats 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Restes à réaliser	Résultats 2016
Section d'investissement	30 328.99 €	- €	10 201.00 €	- €	40 529.99 €
Section d'exploitation	18 045.57 €	- 20 301.31 €	13 564.80 €	- €	11 309.06 €
Résultat Global	31 860.54 €	- 20 301.31 €	23 765.80 €	- €	51 839.05 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du service de l'assainissement.

Approuvé par : 8 membres/8

04/2017- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 du Service de l'eau

Service de l'eau

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

	Résultats 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Restes à réaliser	Résultats 2016
Section d'investissement	33 397.93 €	- 31 421.12 €	22 679.12 €	- €	24 655.93 €
Section d'exploitation	117 078.74 €	- 22 840.07 €	19 575.29 €	- €	113 813.96 €
Résultat Global	122 364.08 €	- 54 261.19 €	42 254.41 €	- €	138 469.89 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du service de l'eau

Approuvé par : 8 membres/8

05/2017- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 Budget Principal de la Commune

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 qui s'établit ainsi :

	Résultats 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Restes à réaliser	Résultats 2016
Investissement	191 645.68 €	-154 911.19 €	30 685.72 €	-495 500.00 €	-428 079.79 €
Fonctionnement	1 003 645.36 €	-229 969.30 €	243 559.40 €		1 017 235.46 €
Résultat global	1 195 291.04 €	-384 880.49 €	274 245.12 €	-495 500.00 €	589 155.67 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Approuvé par : 8 membres/8

06/2017- COMPTE DE GESTION 2016 : service de l'assainissement

Après le vote des comptes administratifs, Le Maire est rappelé et reprend sa place de Président de séance.

Le conseil municipal de Rosières-en-Haye,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets des services de l'eau et de l'assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du service assainissement pour l'exercice 2016 dressé par le receveur de la commune, comptable du trésor public à Pont à Mousson, détaillé ci-après, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

	Résultat 2015	Part affecté à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Assainissement				
Investissement	30 328.99 €	0.00 €	10 201.00 €	40 529.99 €
Fonctionnement	18 045.57 €	0.00 €	-6 736.51 €	11 309.06 €
Total	48 374.56 €	0.00 €	3 464.49 €	51 839.05 €

Approuvé par : 9 membres/9

07/2017- COMPTE DE GESTION 2016 : service de l'eau

Le conseil municipal de Rosières-en-Haye,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets des services de l'eau et de l'assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du service de l'eau pour l'exercice 2016 dressé par le receveur de la commune, comptable du trésor public à Pont à Mousson, détaillé ci-après, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

	Résultat 2015	Part affecté à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Eau				
Investissement	33 397.93 €	0.00 €	-8 742.00 €	24 655.93 €
Fonctionnement	117 078.74 €	0.00 €	-3 264.78 €	113 813.96 €
Total	150 476.67 €	0.00 €	-12 006.78 €	138 469.89 €

08/2017- COMPTE DE GESTION 2016 : budget principal

Le conseil municipal de Rosières-en-Haye,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets des services de l'eau et de l'assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2016 dressé par le receveur de la commune, comptable du trésor public à Pont à Mousson, détaillé ci-après, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

	Résultat 2015	Part affecté à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Budget principal				
Investissement	191 645.68 €	0.00 €	-124 225.47 €	67 420.21 €
Fonctionnement	1 003 645.36 €	0.00 €	13 590.10 €	1 017 235.46 €
Total	1 195 291.04 €	0.00 €	-110 635.37 €	1 084 655.67 €

Approuvé par : 9 membres/9

Le Maire, Claude HANRION